

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Catherine Hébert

<https://www.cadre21.org/membres/a24e3beead3901828a2be5a0>

Date d'obtention : 2023-11-24 20:59:00

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Rencontres individuelles avec les élèves concernés (victimes, témoins ayant vu/reçu les photos ou vidéos et les instigateurs, sauf si en présence d'un acte malveillant)
Communication avec les services policiers de notre région ;
Confiscations des appareils électroniques susceptibles de posséder du contenus pornographiques ;
Accompagner, soutenir et éduquer les jeunes dans la démarche de dénonciation et les informer des prochaines étapes ;
Accompagner et informer les familles des jeunes des étapes du protocole ;
Faire un signalement à la DPJ (si en présence d'un cas malveillant).

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

L'importance de l'uniformité des interventions en respectant le cadre de l'approche Sexto.
Avoir une communication avec le service de policier pour valider et les informer de nos démarches.
Agir rapidement et de manière concertée avec le service policier.
Prendre le temps de rencontrer tous les jeunes concernés par une situation de partage de contenus sensibles.
Demeurer neutre dans les interventions. Suivre le protocole de la trousse afin d'éviter de nuire ou de contaminer la collecte de données.
Identifier, suite à la collecte de données, s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant.
Guider et référer les parents vers les bonnes ressources, en cas de besoin.
Mettre les limites claires entre les responsabilités de l'équipe-école et du service policier ;

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

De mon côté, l'étape la plus délicate est de constater, suite à la rencontre, que la nature du geste posé est malveillante, car les prochaines étapes du protocole doivent être prises impérativement de concert avec le service policier de notre région. La planification (quand et comment) de l'annonce de la situation d'acte malveillant à la famille de la victime, mais également à la famille de la personne instigatrice me semble une étape importante et déterminante de la méthode Sexto.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

